

quai Ω
← scene Ω

Mécénat culturel

quai Ω
scene Ω
culture
Mécén

Pourquoi Quai de Scène a-t-il besoin de votre soutien ?

L'association Quai de Scène s'attache particulièrement à promouvoir le développement de la culture à travers le théâtre et la musique dans la Drôme et l'Ardèche :

*Un accès au plus grand nombre : environ 2000 spectateurs accueillis.

*Un esprit d'échange et de partage : 21 résidences dont 2 présentes tout au long de l'année.

*Une proposition de spectacles vivants : une trentaine de représentations professionnelles et amateurs.

*Des formations théâtrales tous niveaux : 3 ateliers hebdomadaires et 5 week-ends de stages par an.

Vous adhérez à l'objet et aux valeurs de l'association !

Engagez-vous à nos côtés en adhérant au Cercle des Amis de Quai De Scène pour «Ensemble, préserver et valoriser la culture et leurs acteurs locaux» !

Pour atteindre son objectif Quai de Scène a besoin de vous.

En choisissant de nous soutenir, vous devenez un partenaire précieux et essentiel de la vie de Quai de Scène.

Il s'agit d'un acte de générosité et d'engagement, de passion, mais également de raison car vous bénéficiez, depuis la loi du 1er août 2003, d'avantages fiscaux particulièrement incitatifs pour réduire vos impôts.

La salle Quai de Scène est une association culturelle qui assure son fonctionnement quasiment par ses propres fonds. Toutefois, les besoins de pérenniser et surtout de renforcer le développement sont importants : accueillir un public toujours plus nombreux, proposer des actions pédagogiques avec les formations théâtrales enfants et adultes de différents niveaux, offrir une diffusion de spectacles variés et de qualité, aider les artistes locaux en résidence de travail...

Aujourd'hui les subventions publiques sont faibles mais l'état nous aide indirectement en mettant en place le mécénat qui joue un rôle essentiel dans la culture.

Comment ? Me direz-vous

Etre mécène vous permet de bénéficier de plusieurs avantages.

Avantages fiscaux :

L'état vous fait bénéficier d'une réduction fiscale de votre impôt sur le revenu à hauteur de 66% de la somme du don, d'un montant maximum de 20% du revenu imposable.

Par exemple, un don de 200€ vous donne une réduction fiscale de 132€, soit un don de 68€ mais ce n'est pas tout.

Le second avantage :

L'état nous permet également de vous offrir une contrepartie à hauteur de 25% du montant du don. Reprenons notre exemple du don de 200€. La contrepartie de 25% est donc d'une valeur de 50€.

Finalisons notre calcul. Pour un don de 200€ vous avez 132€ de déduction fiscale + 50€ de contrepartie soit un don réel de 18€.

$(200€ - 132€ - 50€ = 18€)$

Cette contrepartie a ses limites. En effet le montant ne peut être supérieur à 65€ ce qui correspond à un don de 260€.

Voici quelques exemples dans le tableau ci-dessous :

Vous avez un revenu imposable de 10 000€, ne pouvant excéder 20%, votre don sera de 2 000€ maximum. Pour un revenu imposable de 30 000€, il sera de 6 000€ ...

Montant du don	200,00	260,00	500,00	1 000,00	2 500,00	5 000,00
Taux de déduction fiscale	66%	66%	66%	66%	66%	66%
Montant de cette déduction	132,00	171,60	330,00	660,00	1 650,00	3 300,00
Montant du don réel n°1	68,00	88,40	170,00	340,00	850,00	1 700,00
Taux de la contrepartie	25%	25%	forfait	forfait	forfait	forfait
Montant de la contrepartie	50,00	65,00	65,00	65,00	65,00	65,00
Don réel final	18,00	23,40	105,00	275,00	785,00	1 635,00

L'objectif est d'encourager les libéralités au bénéfice de la culture à Quai de Scène.

Afin de bénéficier de l'avantage fiscal prévu par le Code général des impôts, vous devrez joindre à votre déclaration de revenus, le reçu fiscal que nous vous fournissons.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur: www.mecenas.culture.gouv.fr

quai ← scene



Contacts

QUAI DE SCENE

5 rue Gaspard Monge - 26500 Bourg les Valence

Serge : 06 27 66 09 87

Coordonnées GPS : N 44.97298 - E 4.89724

partenaires@quaidescene.com - www.quaidescene.com